

ANNEXE 7 – DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 OCTOBRE 2022 AU TITRE
DES AIDES POLITIQUES MEMORIELLES, subvention d'investissement accordée au Comité du
Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

TERRITOIRE	Libellé de l'opération Plan de financement 2022-2024	Dépenses investissement	Nature des équipements et travaux	Montant de la subvention 2022 Imputation budgétaire
Sud Alsace	<p>CMNHWK Réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf</p> <p><u>Montant</u> : 430 000 €</p> <p><u>Cofinancement</u> :</p> <p>Etat : 172 000 € Région Grand Est : 86 000 € CeA : 86 000 €</p> <p>Fonds propres : 86 000 €</p>	<p>25 000 € en 2022</p> <p>45 000 € en 2023</p> <p>16 000 € en 2024</p> <p>(total : 86 000 €)</p>	<p>Première tranche de travaux pour la réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf</p> <p>- mission d'ingénierie : architecte, économiste de la construction, bureau de contrôle, étude amiante, etc.</p> <p>- travaux de désamiantage de l'immeuble avant rénovation;</p> <p>- démontage des sanitaires et autres équipements intérieurs et extérieurs.</p>	<p>25 000 € maximum</p> <p><u>Imputation budgétaire</u> :</p> <p>(1300) 204-20422- 312</p> <p><u>Tranche</u> :</p> <p>P253O003T05</p>